

## Impayé prêt personnel et poursuite d'un huissier

Par Christophe70, le 05/08/2009 à 10:17

Bonjour,

suite à une procédure de divorce je n'ai plus su assurer mes créances d'un prêt personnel, j'ai eu un huissier à la maison pour une saisie de meuble mais malheureusement rien est saisisable.

Maintenant il me demande de me rendre chez eux avec mes preuves de revenus et de dépenses.

Cette démarche est-elle normale, suis-je obligé de leur donner ces informations ?? Car je pense que cela reste privé.

Pourriez-vous m'aider sur ce point et me dire la réponse que je dois faire à ce huissier. De plus j'ai proposé depuis le début de ce problème 100€ de rembousement qui non pas accepté car il me dise à chaque fois d'aller à l'étude avec mes preuves de salaires et de dépenses.